

COMMUNE DE BASTELICA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 6 mai 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Mathea POGGI, demeurant à AJACCIO.
Née à BASTELICACCIA le 15 décembre 1964.
Décédée à AJACCIO le 22 février 2020 ;

Madame Marie POGGI demeurant à AJACCIO.
Née à AJACCIO le 7 novembre 1965 ;

Monsieur Antoine POGGI demeurant à BASTELICACCIA.
Né à BASTELICACCIA le 1er avril 1970 ;

Monsieur Dominique POGGI demeurant à AJACCIO.
Né à AJACCIO le 23 mai 1967 ;

Mademoiselle Joëlle POGGI, demeurant à BASTELICACCIA.
Née à BASTELICACCIA le 7 juin 1978 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A BASTELICA (Corse du Sud)

- 1) LA MOITIE d'une maison d'habitation cadastrée section AB lieudit VALLE N°90 pour 40ca ;
- 2) LA TOTALITE des parcelles de terre, cadastrée section AB lieudit VALLE numéros 84 pour 04a 35ca, 87 pour 03a 22ca et E lieudit AJA D'ONICA N°112 pour 41a 50ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI